

DEPARTEMENT DE L'AUBE

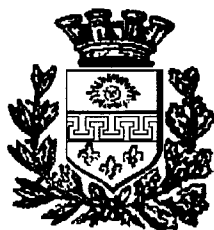
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



21 mars 2026
2026-044

Date de la convocation
17.03.2026
Date de publication
17.03.2026
Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni Gymnase Claude Sanson sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le dix-sept mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Nathalie THIEBAULT, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jérôme CESVET donne pouvoir à Christian ROBERT, Antonio CORREIA donne pouvoir à Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Madame Marie RIVIERE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :
FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

L'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les modalités d'élection des membres de cette commission. Ainsi pour Nogent-sur-Seine, commune de plus de 3 500 habitants, la CAO est présidée par le Maire, ou son représentant, et comprend cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'article L.2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1000 habitants, le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus doit être respecté.

L'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics, a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, "*L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.*"

Il convient donc, dans un premier temps, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la CAO, comme suit :

- les candidatures sont présentées sous forme de listes,
- les listes doivent indiquer distinctement les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants), conformément à l'article D.1411-4 du CGCT,
- les listes devront être déposées à l'attention de Madame le Maire, auprès du service chargé de l'organisation du Conseil municipal, au plus tard dix jours avant la séance du Conseil municipal où l'élection des membres sera inscrite à l'ordre du jour,
- les listes seront déposées sous format papier, ou par voie dématérialisée à l'adresse secretariat.general@nogentsurseine.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

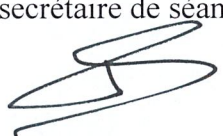
- approuve la constitution d'une CAO,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme exposées ci-avant.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,


Le Maire,
Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie RIVIERE